

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 11082

présenté par

Mme Rousseau et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 6**ANNEXE**

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 6, substituer au taux :

« 4,3 % »

le taux :

« 4,6 % ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la quatrième ligne de la sixième colonne du tableau de l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon le Haut Conseil des Finances Publiques : *"L'évolution des prix, notamment énergétiques, reste incertaine. Toutefois le Haut Conseil considère que la prévision d'inflation retenue pour 2023 est un peu faible"*.

Il est ainsi proposé de mettre en cohérence les prévisions du Gouvernement avec celles du Haut Conseil des Finances Publiques dans son avis sur ce PLFRSS 2023, et notamment celle de l'OFCE.